

**2005-2012**  
Laayoune et Dakhla (Provinces du Sud/Maroc)

### Mandant

Agence pour la promotion et le développement économique et social des Provinces du sud du Royaume

### Missions

- Module 1 > Bilan/Diagnostic
- Module 2 > Étude juridique
- Module 3 > Choix du site
- Module 4 > Programmation, concession et impact
- Module 5 > Étude stratégique et financière
- Module 6 > Plan conceptuel d'ensemble
- Module 7 > Document de placement
- Module 8 > Accompagnement et lancement du projet

### Financement

Budget de l'Etat / Royaume du Maroc

### Montants

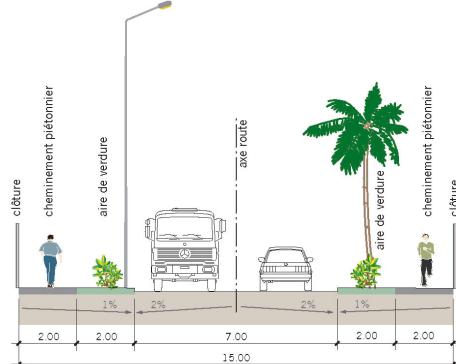
Total : 580.000 Euro HT  
Part urbaplan : 450.000 Euro HT

### Partenaires

Mazards&Masnoui et Cofrepêche

### Experts mobilisés

François Laurent  
Jean Granjux  
Youssef Samlali



### Illustrations

Haut : Profil type voirie  
Droite : Plan d'aménagement indicatif de la ZFE de Dakhla

Cette étude a été lancée par l'Agence pour la Promotion et le Développement Économique et Social des Provinces du Sud du Royaume, en partenariat avec le Ministère de l'industrie, du commerce et de la mise à niveau de l'économie. Son objectif général est de proposer une solution intégrée pour la programmation et le développement de nouvelles zones franches d'exportation (ZFE) à Dakhla et Lâayoune, deux villes portuaires situées dans les Provinces du Sud. Les effets attendus de la création de ces zones franches à l'exportation sont :

- > la création de bassins d'emploi
- > l'encouragement de l'investissement direct étranger
- > l'intensification des échanges commerciaux régionaux
- > l'enclenchement du processus de développement et de mise à niveau de l'économie
- > l'expérimentation de nouvelles formes de productions
- > le transfert de technologies.

urbaplan a identifié et quantifié les potentialités de la Région (à savoir les ressources halieutiques) qui devraient être valorisées dans les unités industrielles nouvellement implantées dans ces ZFE. Dans chaque ville, la localisation de ces deux ZFE sur la base d'une analyse multicritère portant sur différents sites possibles. Les conditions de viabilisation de ces sites ont été arrêtées, ce qui a permis de proposer un masterplan déterminant la vocation de chaque secteur, accompagné d'un règlement d'urbanisme. Enfin, un businessplan a permis de proposer des coûts de concession des lots permettant d'équilibrer l'exploitation du site, en fonction de différents scénarios de remplissage de chacune des ZFE.

